1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsbigorange
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 (R)-p-mentha-1,8-diène
2.5.2 C12-C14 SECONDARY ALCOHOL ETHOXYLATE
2.5.3 Oleyl bis(2-hydroxyethyl) amine
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsbigorange
Company	ZEP UK Ltd
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsbigorange**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsbigorange

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsbigorange**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	ZEP UK Ltd
État physique	liquide
Forme	- Le produit est décrit comme un liquide. Il n'est pas présenté sous forme de poudre fine, poudre, grains, granulés, pastilles, pâte ou autre état solide/gas.
pH	Non disponible
Usage	Utilisations industrielles et utilisations professionnelles (domaine public : administration, éducation, spectacle, services, artisans).
Date FDS	2019-03-19

La FDS date du 2019-03-19. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance (R)-p-mentha-1,8-diène devrait être classée **H412** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable Corrosif Nocif / Irritant Grave pour la santé Danger pour l'environnement

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : Classe 3 (Liquides inflammables)
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : Classe 3 (Liquides inflammables)

- IATA : Classe 3 (Liquides inflammables)
- UN : UN 2052 (DIPENTÈNE, DANGEREUX POUR L’ENVIRONNEMENT)

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Enlever immédiatement les vêtements contaminés. • Laver la zone touchée à l’eau et au savon, puis bien rincer.

eyes : • Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l’eau courante en écartant soigneusement les paupières. • Consulter un médecin après le rinçage.

ingestion : • Ne pas faire vomir. • Demander d’urgence une assistance médicale.

inhalation : • Donner de l’air frais en abondance. • Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 (R)-p-mentha-1,8-diène

Identification

- N° CAS : 5989-27-5
- N° EINECS : 227-813-5

Concentration :from 75.0 to 100.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHEMars 2024Fiche n°227 - DipentèneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dipentène »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[10-12] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.2 C12-C14 SECONDARY ALCOHOL ETHOXYLATE

Identification

- N° CAS : 84133-50-6
- N° EINECS : None

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 Oleyl bis(2-hydroxyethyl) amine

Identification

- N° CAS : 25307-17-9
- N° EINECS : 246-807-3

Concentration :from 2.5 to 5.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection • Matériaux appropriés : – Caoutchouc nitrile – Gants en PVA (polyvinyl alcohol) • Épaisseur non précisée dans le document. • Temps de pénétration : – Doit être déterminé par le fabricant des gants et respecté. – Les temps de pénétration établis selon la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés en pratique ; une durée maximale de port correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Lunettes de protection hermétiques (sans mention d'écrans faciaux supplémentaires).
Peau	Gants de protection • Matériaux appropriés : – Caoutchouc nitrile – Gants en PVA (polyvinyl alcohol) • Épaisseur non précisée dans le document. • Temps de pénétration : – Doit être déterminé par le fabricant des gants et respecté. – Les temps de pénétration établis selon la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés en pratique ; une durée maximale de port correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	d’aérosol ou de brouillard. • Filtre : AX (type de filtre non précisé, mais indiqué comme « Filtre AX »).
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Vêtement de protection résistant aux solvants (sans spécification supplémentaire sur le type de combinaison ou d’épaisseur).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. - Éviter la formation d’aérosols. - N’employer que dans des secteurs bien aérés. - Tenir à l’abri des sources d’inflammation – ne pas fumer. - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr (Rubrique 7–7.2) : - Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants. - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisations industrielles et utilisations professionnelles (domaine public : administration, éducation, spectacle, services, artisans).